

INSTRUCTIONS MINISTÉRIELLES

ATTENTION : Vous devez prendre connaissance des consignes sanitaires (sur le site de la DGAFP, à la rubrique "Coronavirus-Covid 19" puis "Recommandations pour le déroulement des concours de la fonction publique en période de crise sanitaire") à l'adresse suivante :

[https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/Recommandations_concours_examens_FP_covid-19_octobre_2020_20201109\(1\).pdf](https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/covid-19/Recommandations_concours_examens_FP_covid-19_octobre_2020_20201109(1).pdf)

Il est rappelé qu'il est indispensable de respecter ces consignes sanitaires, si tel n'était pas le cas l'autorité organisatrice pourrait être amenée à vous exclure du concours.

Nous attirons en particulier votre attention sur la nécessité de :

Respecter les mesures barrières :

- Le port du masque est obligatoire dès l'accueil du candidat, pendant le déroulement de l'épreuve jusqu'à la sortie des locaux.
- Prévoir de disposer d'un flacon de SHA et **de vous munir de votre stylo personnel.**

Les candidats munis de leur convocation doivent justifier de leur identité par la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie qui est vérifiée par le surveillant, en même temps que la convocation.

Les candidats devront prendre leurs dispositions pour être présents avant l'ouverture des enveloppes contenant les sujets. En cas d'incidents (grève des transports, accidents sur la voie publique...) l'heure de début de l'épreuve ne sera pas reportée.

L'utilisation de moyens de communication pendant les épreuves est interdite. Cette interdiction concerne aussi bien les téléphones portables, tablettes que les matériels permettant de recevoir ou d'émettre des messages.

Conformément aux dispositions de la circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999, l'usage des calculatrices est rigoureusement interdit. Il en est de même de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique pendant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour l'épreuve : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo.

La présente convocation ne préjuge pas de la recevabilité de la candidature. Les candidats ayant attesté remplir les conditions requises, peuvent être radiés de la liste d'admissibilité ou même d'admission lorsque le contrôle des pièces fournies montre que leur déclaration ne correspond pas à la réalité, qu'ils aient été ou non de bonne foi.

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible des sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Tous les candidats présents à l'ouverture des sujets doivent rester en salle **au minimum 2h00**.

CONSIGNES ACADÉMIQUES

Les candidats doivent uniquement faire usage du papier fourni par l'administration, y compris pour les brouillons. En aucun cas, les brouillons doivent être joints aux copies.

Les candidats qui remettent une copie blanche ou qui omettent de remettre leur copie à l'issue des épreuves, seront éliminés du concours.

ATTENTION : Les candidats doivent **IMPÉRATIVEMENT** arriver sur le centre d'examen **1 heure 30 AVANT LE DÉBUT DES ÉPREUVES** pour la vérification des identités avant l'entrée en salle.

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

Uniquement sur le site Internet

<http://publinetde.education.fr/>

Les candidats admissibles recevront une convocation individuelle aux épreuves orales adressée par les services ministériels.